



INFO-FLASH

le PMEDP... en action...

Numéro 41 – Septembre/Octobre 2005

Sommet NEPAD « Des poissons pour tous » : Déclaration d'Abuja sur les pêcheries et l'aquaculture en Afrique

Le NEPAD a organisé un sommet « Poisson pour tous », du 22 au 25 août 2005, à Abuja au Nigeria, en partenariat avec Wordfish Center et la FAO. Au cours de ce sommet, initié par le Président Olusegun Obasanjo du Nigeria, le rôle vital des pêches et de l'aquaculture dans l'agenda du développement de l'Afrique a été mis en évidence.

Au cours de la réunion technique (22-23 août) qui a vu la participation d'experts du secteur public, privé et de la société civile de la région, une vision commune de la situation actuelle et des tendances futures des pêcheries et de l'aquaculture en Afrique a été dégagée. La rédaction du plan d'action du NEPAD pour le développement futur du secteur en Afrique a débouché sur l'identification des priorités d'investissement.

La dernière journée du sommet, présidée par le Président du Nigeria, a été consacrée à la déclaration d'Abuja sur les pêcheries et l'aquaculture en Afrique. La déclaration d'Abuja constitue l'engagement politique de l'Union Africaine à soutenir le Plan d'action à travers le NEPAD en relation directe avec les organisations économiques sous régionales et les partenaires au développement. Elle met l'accent sur la nécessité d'améliorer la gouvernance des pêches, de remplacer progressivement « l'accès libre » par le régime d'«accès contrôlé» et d'assurer un équilibre dans l'allocation des ressources entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Par ailleurs, la Déclaration d'Abuja appuie la promotion de la participation effective des parties prenantes aux différentes étapes du processus, notamment des pauvres et des marginalisés.

Les documents du Sommet sont disponibles en ligne à :
<http://www.fishforall.org/ffa-summit/outcomes.asp>

« L'avenir de la pêche artisanale », thème de réflexion de l'atelier de Ouidah

L'équipe du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) en Afrique de l'Ouest, des représentants du Département des pêches de la FAO à Rome et du Bureau régional pour l'Afrique à Accra, ainsi que des personnes ressources se sont réunis à Ouidah (Bénin) du 12 au 15 juillet 2005 pour mener une réflexion sur l'avenir de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest et le rôle que pourrait y jouer le Programme au-delà de sa présente phase financée par le DFID jusqu'en octobre 2006.

Cette rencontre a été l'occasion pour les participants de dresser un état des lieux du secteur de la pêche et, en particulier, du sous-secteur artisanal, et de réfléchir sur les axes et éléments clés à intégrer dans la programmation de futures actions de développement de la pêche. Au terme de ces réflexions, des propositions ont été formulées qui seront discutées lors de la prochaine réunion des Coordonnateurs nationaux du Programme.

PMEDP Info-Flash

L'objectif premier du **Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche** est de mettre à la disposition des 25 pays participants des informations factuelles sur les activités du Programme. L'Info-Flash est produit par l'Unité de Support Régional basée à Cotonou (Bénin)

N'hésitez pas à contacter le PMEDP pour nous informer d'événements qui ont lieu dans votre pays.

La reproduction et la distribution de ce document sous forme électronique ou sur support papier sont encouragées.

Consultez notre site
Internet
www.sflp.org

Infoflash@sflp.org



UEMOA

UN CONSENSUS SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITE D'HARMONISATION DES LEGISLATIONS DES PECHEES

Les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine¹ (UEMOA) ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales (FAO, BCEAO², BOAD³, PMEDP) se sont réunis à Lomé, au Togo, du 27 au 29 octobre 2005, à l'occasion d'un atelier portant sur la constitution d'un comité d'harmonisation des politiques et législations des pêches.

La constitution de ce comité représente la première étape d'ordre institutionnel du programme triennal de développement du secteur de la pêche adopté en 2003 par les Etats membres de l'Union. La prochaine étape portera sur la définition d'un plan d'aménagement concerté des pêches au sein de l'UEMOA qui sera discuté à Bissau, du 25 au 27 octobre 2005. Le PMEDP, qui avait participé à l'atelier de Lomé, sera aussi présent à Bissau.

Le secteur de la pêche et les processus de décentralisation Un manuel de formation en préparation...

La première ébauche du manuel de formation sur la pêche et la décentralisation, que prépare le PMEDP, en collaboration avec le Service des institutions rurales et de la participation de la FAO (SDAR), a été revue au cours d'un atelier qui s'est tenu, du 12 au 15 septembre 2005, à Dakar, au Sénégal. Cette ébauche se base sur 5 études de cas portant sur les processus de décentralisation dans 5 pays participant au Programme (Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Niger, Sénégal).

L'atelier a réuni les Coordonnateurs nationaux, des représentants des structures nationales en charge de la décentralisation, les consultants ayant participé aux études de cas ainsi que des membres de l'USR.

L'objet de l'atelier était d'amender et d'ajuster le document de base devant servir à l'élaboration du manuel de formation. Dans sa version finale, ce manuel mettra à la disposition des structures nationales en charge de la décentralisation, ainsi qu'à celles du secteur de la pêche, un outil pédagogique pour une meilleure prise en compte des communautés de pêche dans les processus de décentralisation et de développement local.

Bénin

Quatre communautés de pêche démarrent la mise en œuvre de plans d'action de lutte contre le VIH/SIDA

Au Bénin, la mise en œuvre des plans d'action communautaire de lutte contre le VIH/SIDA (PACLS) a démarré dans quatre communautés de pêche, à savoir Ayiguinnou, Hio, Kétonou et Sô Zounko.

La conduite des activités retenues dans les plans d'action va s'étaler sur trois ans dans les quatre communautés. Ces activités tiennent compte d'un certain nombre de particularités du secteur de la pêche liées au VIH/SIDA révélées à travers les diagnostics réalisés lors de l'élaboration des plans d'action. Ainsi, l'accent est mis en particulier sur les groupes à haut risque et les facteurs dépendant des mouvements migratoires des pêcheurs et des mareyeuses.

1. Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

2. Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest.

3. Banque ouest africaine de développement.

Les plans d'action sont directement mis en œuvre par les communautés avec l'appui technique d'ONG spécialisées dans les questions relatives au VIH/SIDA. Leur gestion administrative et financière dans chaque communauté est sous la responsabilité d'un comité composé de femmes, de jeunes et de notables. Il est à noter que le financement de la mise en œuvre de ces plans d'action est assuré par le Projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA (PPLS)⁴.

Mali, Mauritanie et Sénégal

Des axes d'orientation communs pour le développement de la pêche et de l'aquaculture

Les ministres en charge des pêches de la Mauritanie et du Sénégal, ayant constaté le faible niveau de développement des pêches artisanales continentales dans leurs pays respectifs, ont séjourné le 28 juillet 2005 à Sélingué pour s'inspirer de l'exemple malien de gestion des pêches continentales.

La rencontre a été précédée de la réunion des Directeurs des pêches. Sur la base des résultats du projet pilote de Sélingué, mis en œuvre par le PMEDP, les ministres ont convenu d'élaborer des axes d'orientation communs pour le développement de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Les orientations portent sur : (i) la définition et la mise en œuvre de programmes communs de développement de la pêche et de l'aquaculture dans le bassin du fleuve Sénégal, (ii) la restauration des biotopes dégradés du fleuve, (iii) l'harmonisation des règles de contrôle, de surveillance et de sécurité et d'accès aux ressources halieutiques, et (iv) la prévention et la gestion des conflits.

4. Un projet cofinancé par la Banque mondiale et l'Etat béninois.